

Département
du Doubs

Extrait du Registre des Délibérations du
Conseil Communautaire de la Communauté de
Communes Loue Lison (C.C.L.L.)

SÉANCE DU 28 MAI 2018

N° 78/18

Le Président certifie

- Que la convocation du Comité avait été faite le 18 mai 2018,
- Que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la C.C.L.L. (siège social) le 4 juin 2018,

Objet de la délibération :
Comptes de gestion 2017

Nombre de membres

- En exercice : 99
- Présents titulaires : 75
- Absents : 24
 - Dont suppléés : 3
 - Dont représentés : 8
 - Excusés : 2
 - Non excusés : 11
- Votants : 86

Résultat du vote

- Pour : 85
- Contre : 0
- Abstention : 0

L'an deux mil dix-huit,

Le vingt-huit mai,

Le comité de la Communauté de Communes Loue Lison s'est réuni au Centre d'Animation et de Loisirs à Ornans sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GRENIER, pour la session ordinaire du mois de mai.

Présent(e)s Mesdames et Messieurs les membres en exercice.

M. Porteret Jean-Claude à Mme Laurence Breuillot, M. Moniotte Jacques à M. Faivre-Pierret Christophe, Mme Calvi Virginie à M. Chabod Gérard, Mme Magneron Monique à Mme Petit Marie-Jeanne, M. Chaussarot Michel à M. Hebert Guy, M. Petetin Yves à M. Barbey Henri, M. Bole Joel à M. Marguet Vincent, M. Groshenry Maxime à M. Vergey André

Suppléé(e)s M. Vermot-Desroches par Mme Jouffroy Marie-Claude, M. Bole Léon par M. Vouillot Jean-Bernard, M. Dugourd Pascal par M. Legain Christophe,

Excusé(e) Mme Boucon-Galimard Sabrine, M. Nicolet Jean-Paul

Absent(e)s Mmes Faillenot Maryse, Breuillot Christine & Ragot Maryvonne, Ms. Maurice Jacques, Percier Pascal, Pogliano Jean-Louis, Sage Jean-Luc, Maugain Romuald, Chatelain Claude, Simon Gilles & Bourquin Michel.

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, M. Sylvain Ducret, ayant obtenu la majorité, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Mme Sarah FAIVRE, 1^{ère} vice-présidente de la Communauté de Communes Loue-Lison, présente aux conseillers communautaires les comptes de gestion 2017 établis par le Trésorier d'Ornans et les compare aux comptes administratifs du budget général et des budgets annexes du même exercice, produits par la CCLL.

Ces documents s'avèrent conformes à la réalité budgétaire de la CCLL.

En conséquence, Mme Sarah FAIVRE demande à l'assemblée d'approuver les comptes de gestion du Trésorier d'Ornans établis en conformité avec les comptes administratifs du budget général et des budgets annexes : OM Amancey, OM Ornans, OM Quingey, SPANC Amancey, ZAE L'Hôpital du Gros Bois, ZAE Quingey, Chaufferie Bois d'Amancey, développement économique, maison de santé.

A la majorité, les membres présents approuvent les comptes de gestion 2017 du Trésorier d'Ornans.

Fait et délibéré en séance, le 28.05.18
Pour Extrait conforme,
Jean-Claude GRENIER
Président

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20180528-78-18-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/06/2018

